



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien financier au secteur du grand âge

Paris, le 11 mai 2020

Le Gouvernement s'engage financièrement pour soutenir le secteur du grand âge.

La mobilisation des professionnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a permis de faire face à l'épidémie liée au COVID-19 et de prendre en charge les personnes âgées dépendantes, particulièrement fragiles. Ils ont accompagné et accompagnent encore nos aînés avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme.

Afin de reconnaître pleinement leur très forte mobilisation et participation à la gestion de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de verser une prime exceptionnelle à l'ensemble des professionnels des EHPAD présents durant la crise, financée, pour tous les personnels, par l'assurance maladie, quel que soit le statut de l'établissement.

Son coût est estimé à plus de 450 M€.

Les montants et les modalités de versement seront les suivants :

- ▶ Tous les professionnels des EHPAD, qui ont travaillé **dans les trente-trois départements les plus touchés par l'épidémie**, recevront une prime de 1500€.
- ▶ **Dans les autres départements**, ils percevront une prime de 1000€.

Cette prime sera versée dans les prochaines semaines. Elle ne sera ni imposable, ni soumise à prélèvements sociaux.

Cette prime sera également versée dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile, dont l'engagement durant la crise est à souligner. Les échanges se poursuivent avec les départements, dans le respect des compétences de chacun, pour en assurer le financement.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de verser **475 M€ de crédits supplémentaires aux EHPAD** pour leur permettre de faire face aux surcoûts de la crise sanitaire, et à leur perte de recettes. Ces versements seront supportés financièrement par l'Assurance maladie.

Au total, c'est donc un effort financier de plus de 900 M€ qui est dégagé par l'Assurance maladie pour les EHPAD.

Ces crédits s'ajoutent à ceux déjà budgétés pour 2020, pour lesquels l'ordonnance du 26 mars 2020 a déjà prévu une garantie de versement, qu'il s'agisse des crédits d'assurance maladie ou des départements. Ceux-ci apporteront également cette garantie aux services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Ce versement exceptionnel sera complété le cas échéant après un examen plus détaillé des surcoûts. Des travaux en ce sens vont être lancés tout prochainement.

Enfin, le Gouvernement restera très attentif à la situation des EHPAD, afin notamment de pérenniser les renforts en ressources humaines.

Contact presse réservé aux journalistes:
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr